



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des ressources humaines**

**Rapport de jury du concours  
de recrutement de médecins de l'éducation nationale**

**Session 2025**

**Rapport présenté par**

**Frédéric Thomas**

**Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche**

**Président**

**et**

**Sylvie Thirard**

**Cheffe de service d'administration centrale**

**Vice-Présidente**

## Table des matières

<b>1. L'organisation du jury et des épreuves .....</b>	<b>3</b>
<b>2. La nature du concours et les attendus du jury pour accéder aux fonctions de médecin de l'éducation nationale .....</b>	<b>3</b>
2.1. Rôle et missions des médecins de l'Éducation nationale.....	3
2.2. Principes et critères d'évaluation des candidats.....	4
<b>3. Concours 2025 en chiffres : tendances, profils et performances .....</b>	<b>4</b>
3.1. La session 2025 : entre continuité et inflexions.....	4
3.2. Analyse du profil des lauréats .....	6
3.3. Bilan qualitatif de la session 2025.....	7
<b>4. Les observations du jury sur l'épreuve d'admission .....</b>	<b>8</b>
4.1. Dans l'ensemble, les candidats ont bien compris ce qui était attendu d'eux.....	8
4.2. Les qualités relevées chez les bons candidats.....	8
4.3. Les principaux défauts relevés chez les candidats moyens et qui n'ont pas été admis .....	9
<b>5. Recommandations à l'attention des candidats .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 1 Textes, sites et livres conseillés.....</b>	<b>12</b>

Au titre de l'année 2025, 28 postes<sup>1</sup> ont été offerts au concours pour le recrutement de médecins de l'éducation nationale<sup>2</sup>. Au total 44 candidats ont adressé une demande à concourir et ont tous été déclarés admissibles. Parmi les 28 candidats ayant retourné leur dossier dans les délais impartis pour l'épreuve orale d'admission, 23 se sont effectivement présentés. À l'issue des épreuves, 21 candidats ont été déclarés admis.

## 1. L'organisation du jury et des épreuves

Les épreuves se sont tenues, comme le prévoyait le texte réglementaire les 11 et 12 mars 2025.

Au regard du nombre de candidats, le jury a été organisé en deux commissions de quatre membres, dans lesquelles, conformément aux textes<sup>3</sup>, quatre fonctions étaient représentées : un secrétaire général de direction des services départementaux de l'éducation nationale, un personnel de direction d'établissement d'enseignement du second degré, deux médecins de l'éducation nationale dont un ou une médecin conseillère technique. Le président et la vice-présidente du jury ont accompagné la commission pendant l'épreuve d'admission.

Comme chaque année, les personnels de la sous-direction du recrutement de la direction générale des ressources humaines, en charge de l'organisation et du suivi administratif du concours de médecin de l'Éducation nationale, ont mis leur professionnalisme au service du bon déroulement de celui-ci, faisant preuve de rigueur dans la gestion, de réactivité, de disponibilité, et offrant un accueil de qualité aux candidats.

## 2. La nature du concours et les attendus du jury pour accéder aux fonctions de médecin de l'éducation nationale

Le cadre réglementaire<sup>4</sup> précise les modalités du concours de recrutement des médecins de l'Éducation nationale, organisé sur titres et travaux. Ainsi les modalités prévues sont les suivantes : *« Le recrutement des médecins de l'éducation nationale s'effectue par voie de concours sur titres et travaux comportant l'étude par le jury du dossier constitué par le candidat et suivi d'un entretien avec le jury... L'entretien, d'une durée de trente minutes, est précédé d'un temps égal de préparation. Il comporte un exposé à partir d'un cas concret pouvant couramment être rencontré par le médecin de l'éducation nationale dans l'exercice de ses fonctions, tiré au sort par le candidat préalablement à son audition »*<sup>5</sup>.

### 2.1. Rôle et missions des médecins de l'Éducation nationale

Les médecins de l'Éducation nationale jouent un rôle essentiel<sup>6</sup> auprès des élèves scolarisés dans les établissements du premier et du second degré. Leur mission principale consiste à prévenir, repérer et

---

<sup>1</sup>Arrêté du 29 janvier 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts au concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale

<sup>2</sup> Arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale.

<sup>3</sup> Article 5 de l'arrêté du 27 juin 2006 fixant les modalités d'organisation et le programme de l'épreuve orale des concours de recrutement des médecins de l'éducation nationale et article 7 de l'arrêté du 9 janvier 2013 pour le concours réservé pour l'accès au corps des médecins de l'éducation nationale.

<sup>4</sup> Article 2 de l'arrêté du 27 juin 2006 fixant les modalités d'organisation et le programme de l'épreuve orale des concours de recrutement des médecins de l'éducation nationale.

<sup>5</sup> Cf. Supra.

<sup>6</sup> Circulaire n° 2015-118 du 10-11-2015 sur les missions des médecins de l'éducation nationale.

accompagner les troubles ou pathologies susceptibles de freiner les apprentissages. Ils interviennent également dans la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, et contribuent activement à la promotion de la santé à l'école, à travers des actions de prévention, de protection et d'éducation à la santé.

Formés en santé publique, ces médecins mettent leur expertise au service d'une approche globale et pluridisciplinaire, en collaboration étroite avec les autres professionnels de santé de l'Éducation nationale (infirmiers, psychologues), les acteurs du champ social (assistants de service social), ainsi que l'ensemble de la communauté éducative.

Ils assurent un rôle de conseil technique auprès des autorités académiques et départementales, des directeurs d'école, des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques. Dans ce cadre, ils contribuent à la déclinaison et à la mise en œuvre des orientations nationales et académiques en matière de santé, en cohérence avec la Stratégie nationale de santé (SNS) et en articulation avec la politique territoriale de santé définie par les agences régionales de santé (ARS), à travers la mise en œuvre d'actions collectives coordonnées.

Par ailleurs, ils participent à la surveillance de l'environnement scolaire, des conditions d'hygiène, de sécurité et de travail des élèves, et contribuent activement à l'amélioration du climat scolaire. Leur implication dans les commissions de l'éducation spécialisée permet de garantir une meilleure adaptation du parcours scolaire des élèves en situation de handicap ou rencontrant des difficultés spécifiques.

## **2.2. Principes et critères d'évaluation des candidats**

Aussi, le recrutement vise-t-il, d'une part, à vérifier, à travers l'examen du dossier, les qualifications du candidat pour l'exercice de la médecine conformément au code de la santé publique, ainsi que l'expérience professionnelle acquise ; et d'autre part, à apprécier, par l'étude d'un cas concret, ses compétences professionnelles et sa capacité à gérer une situation relevant de ses futures fonctions au sein de l'Éducation nationale.

Sont évaluées, lors de l'exposé et de l'entretien avec le candidat :

- ses connaissances médicales générales et celles concernant les pathologies fréquemment rencontrées dans le milieu scolaire ;
- son aptitude à se situer dans un environnement professionnel, ce qui suppose une connaissance suffisante du fonctionnement institutionnel du système éducatif. Les éléments d'appréciation portent sur les compétences professionnelles et la technicité, les aptitudes et dispositions personnelles, la connaissance de l'organisation du service médical de l'éducation nationale et des partenariats extérieurs (collectivités territoriales, organismes sociaux et de santé, associations), la représentation du métier et les compétences liées au diagnostic, à l'expertise et au conseil technique ;
- ses qualités de réflexion et ses motivations.

## **3. Concours 2025 en chiffres : tendances, profils et performances**

### **3.1. La session 2025 : entre continuité et inflexions**

L'analyse des données de ces dix dernières années (Cf. infra tableau) permet d'apprécier l'évolution du concours en termes d'attractivité, de participation et de sélectivité.

- Évolution du vivier de candidats admissibles

Le nombre d'admissibles (28) pour la session 2025 est inférieur à celui des années précédentes, en particulier à celui de 2024 (33 admissibles), de 2021 (38) ou encore de 2018 (43). Cette diminution,

bien que modérée, reflète une certaine tension ainsi qu'une instabilité dans les dynamiques d'inscription au concours.

- Taux de participation soutenu

Le taux de présence (82 %) est l'un des plus élevés depuis dix ans, témoignant d'un réel engagement des candidats admissibles. Ce taux dépasse significativement ceux observés en 2023 (44 %) ou en 2020 (73 %).

- Taux de réussite élevé

Avec 91 % de réussite parmi les présents, la session 2025 s'inscrit dans la continuité des années les plus performantes (2018 : 92 %, 2017 : 91 %). Ce résultat illustre la qualité du vivier présenté aux épreuves ainsi que l'efficacité du processus de présélection.

- Comparaison avec les années récentes 2024 et 2023

Par rapport à 2024, la session 2025 présente moins d'admissibles (28 contre 33), mais des taux de réussite comparables (91 % contre 96 %). En comparaison avec 2023, les progrès sont nets : 11 candidats de plus se sont présentés aux épreuves, et 9 candidats supplémentaires ont été admis, traduisant une meilleure mobilisation et un taux de transformation renforcé.

Bien qu'indiquant une tendance positive, ces évolutions révèlent une dynamique encore instable, nécessitant un suivi attentif des leviers d'attractivité et de fidélisation.

**Tableau synthétique des principaux éléments relatifs au nombre de candidats et aux notes obtenues au concours pour la période 2015- 2025**

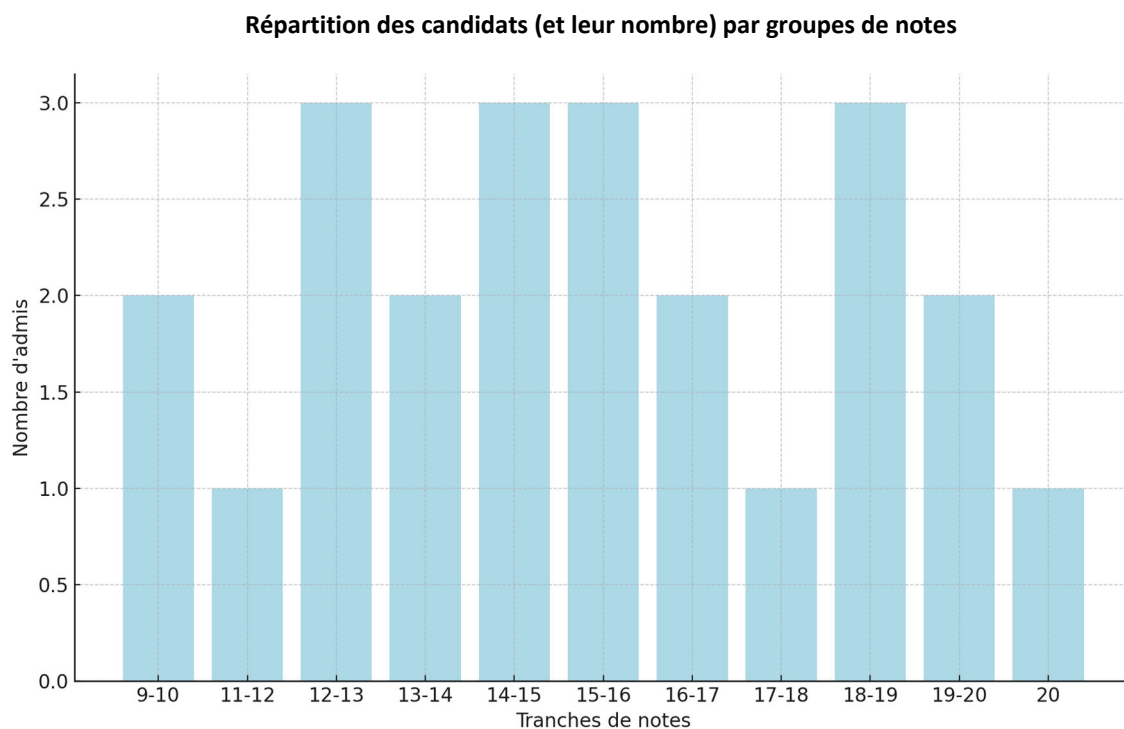
	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis	Moyenne des présents	Moyenne des admis	% de présents / admissibles	% admis / admissibles	% admis / présents
2015	34	27	22	13,88	15,35	79%	65%	81%
2016	38	38	34	14,1	14,93	100%	89%	89%
2017	30	22	20	13,9	14,84	73%	67%	91%
2018	43	38	35	14,46	15,01	88%	81%	92%
2019	40	29	24	13,98	15,25	73%	60%	83%
2020	33	24	18	14,52	16,58	73%	55%	75%
2021	38	32	28	15,18	16,14	84%	74%	88%
2022	23	19	16	14,33	15,46	83%	70%	84%
2023	27	12	12	15,29	15,29	44%	44%	100
2024	33	24	23	15,34	15,66	72 %	70 %	96 %
2025	28	23	21	14,98	15,55	82 %	75 %	91%

Source : Département des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé - DGRH D2-5

### 3.2. Analyse du profil des lauréats

- Un très bon niveau des candidats

Le graphique suivant donne à voir, par groupe de candidats admis, la valeur des notes.

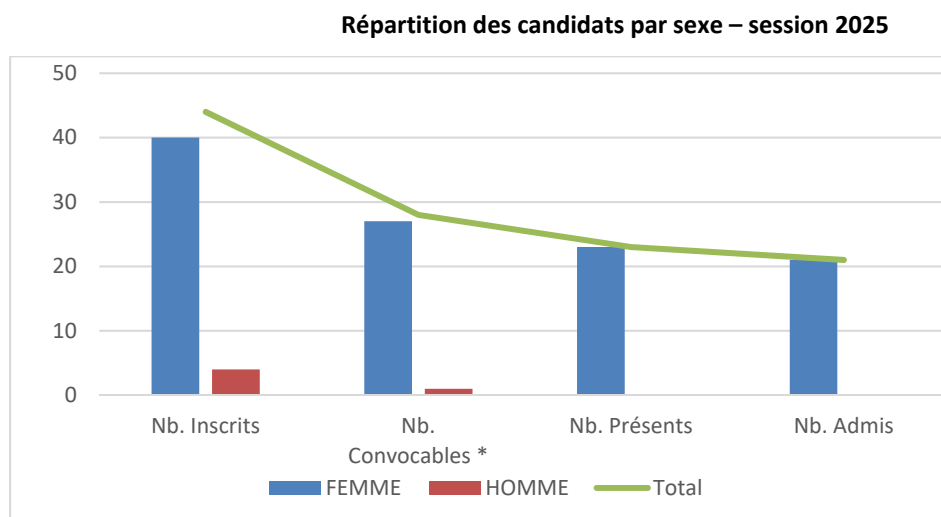


Source : Département des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé - DGRH D2-5

Le jury souligne également la qualité du niveau des candidats. La moyenne des candidats admis s'établit à 15,55 sur 20, en légère baisse par rapport à 2024 (-0,33 point). Les notes obtenues s'échelonnent entre une note minimale de 9 (attribuée à deux candidats) et une note maximale supérieure à 19 (obtenue par trois candidats).

Parmi l'ensemble des candidats présents, seuls deux n'ont pas été admis.

- Tendance à la féminisation parmi les lauréats du concours



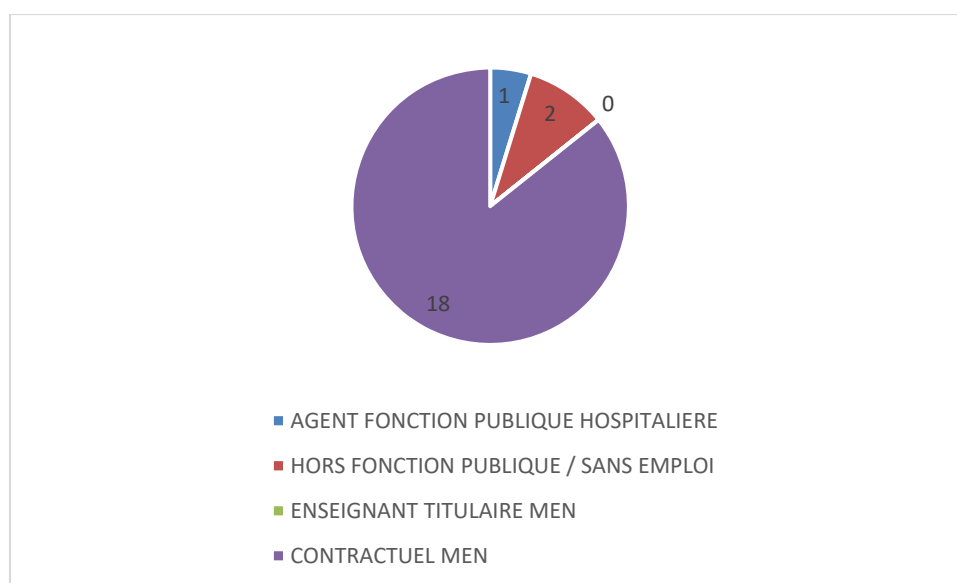
Sur les 21 candidats admis cette année, toutes sont des femmes, avec un âge moyen de 43 ans et 6 mois, en légère hausse par rapport à l'année précédente (42 ans et 2 mois). Ce profil confirme une constante déjà observée : la féminisation progressive du concours. Celui-ci attire principalement des professionnelles engagées, aux parcours diversifiés, qui font le choix réfléchi de s'investir dans une mission de service public exigeante et porteuse de sens. Leur motivation, conjuguée à une expérience solide, constitue un véritable atout pour l'institution scolaire.

- Le poids des académies de taille important dans le recrutement

Les candidats admis sont répartis sur 13 académies, soit moins de la moitié des 31 académies françaises. Ce sont majoritairement les académies de grande taille qui concentrent le plus grand nombre d'admissions : Aix-Marseille, Bordeaux et Nantes comptent chacune trois admis, suivies par Amiens et l'Île-de-France avec 2 admises. Les autres académies, qui enregistrent une admise chacune, sont Clermont-Ferrand, Grenoble, Limoges, Montpellier, Rennes, Toulouse, La Réunion et la Martinique. Cette répartition traduit une couverture territoriale relativement équilibrée, incluant à la fois les académies métropolitaines et ultramarines, bien que certaines zones restent cette année encore non représentées.

- Des parcours contractuels valorisés à l'accès au concours

#### Origine professionnelle des candidats admis – session 2025



Source : Département des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé - DGRH D2-5

Il convient de souligner que l'ensemble des candidats admis justifiaient d'une expérience en qualité de contractuels au sein du ministère, ce qui témoigne de l'importance de ce parcours dans l'accès au concours. Par ailleurs, s'agissant des qualifications professionnelles et des titres médicaux, l'ensemble des lauréats est titulaire du diplôme d'État français de docteur en médecine.

### 3.3. Bilan qualitatif de la session 2025

La session 2025 du concours se distingue par un équilibre réussi entre sélectivité et efficacité du recrutement. Malgré une légère baisse du nombre d'admissibles, les taux élevés de présence (82 %) et de réussite (91 %) reflètent une gestion rigoureuse et une préparation de qualité. Les lauréats se caractérisent par un haut niveau de compétence, une forte motivation et une adhésion

marquée aux missions de santé publique en milieu scolaire. Nombre d'entre eux justifient d'une expérience en tant que contractuels au sein du ministère, témoignant ainsi de l'intérêt de ce vivier dans l'accès au concours.

Souvent issus de parcours hospitaliers ou libéraux, ils s'orientent vers l'Éducation nationale pour exercer dans un cadre pluriprofessionnel, centré sur la prévention et le bien-être des élèves. Ces profils expérimentés et engagés répondent pleinement aux besoins actuels du système éducatif.

## **4. Les observations du jury sur l'épreuve d'admission**

### **4.1. Dans l'ensemble, les candidats ont bien compris ce qui était attendu d'eux**

L'audition des candidates s'est déroulée dans de bonnes conditions, avec un niveau globalement satisfaisant. Dans l'ensemble, les candidats étaient bien préparés à l'épreuve, en particulier à la présentation de la situation professionnelle tirée au sort. Une seule candidate s'est démarquée négativement par une méconnaissance manifeste des modalités de l'épreuve et une attitude peu respectueuse.

La consigne, rappelée en début d'entretien, a été comprise et intégrée par la majorité des candidates. Lors de leur exposé, la plupart ont su structurer leur présentation de manière claire, prenant le temps d'analyser la situation, de proposer des réponses pertinentes et réalistes, et de démontrer une maîtrise clinique satisfaisante. Toutefois, une limite récurrente a été observée : de nombreuses candidates sont restées centrées sur leur expérience de terrain, sans élargir leur propos à une réflexion institutionnelle plus globale, pourtant attendue dans ce type de poste.

La compréhension des missions du médecin de l'Éducation nationale a été, dans l'ensemble, correcte. Ce constat s'applique également aux candidats n'ayant jamais exercé dans le cadre de l'Éducation nationale. L'entretien a permis de confirmer leur connaissance des enjeux du poste et leur capacité à mobiliser un corpus de savoirs scientifiques, techniques et réglementaires. Néanmoins, certaines questions précises ont pu déstabiliser quelques candidates, révélant une préparation parfois lacunaire sur des points plus spécifiques.

Deux axes de fragilité ont été identifiés de façon transversale : la compréhension du rôle de conseil du médecin auprès des équipes éducatives, des chefs d'établissement et des services de direction, ainsi que la distinction entre secret médical et secret partagé, encore floue pour plusieurs candidates. Ces points traduisent une difficulté à pleinement appréhender le positionnement spécifique du médecin dans l'institution scolaire.

Malgré ces limites, l'ensemble des prestations est resté de bon niveau. Même les candidats les moins bien classés ont su faire preuve de réflexion, de cohérence et de rigueur, sans jamais être hors sujet. Leur positionnement éthique et déontologique s'est avéré conforme aux attendus.

Cette session se distingue par la qualité des profils auditionnés. Les candidates ont, pour la plupart, démontré une solide culture professionnelle, une capacité d'analyse pertinente, et un intérêt réel pour les spécificités de la médecine scolaire. Leur aptitude à cerner les enjeux du métier témoigne d'un engagement sincère et d'une volonté d'inscription durable dans cette fonction.

### **4.2. Les qualités relevées chez les bons candidats**

La session d'audition a permis de rencontrer des candidats de grande qualité, démontrant un haut niveau de préparation, une solide culture professionnelle et une réelle capacité à se projeter dans les missions du médecin de l'Éducation nationale.

Les exposés étaient, dans leur grande majorité, clairs, bien structurés et pertinents. Les candidats ont su articuler de façon cohérente leurs compétences médicales, leur analyse clinique et leur compréhension du contexte scolaire. Ils ont proposé des diagnostics complets, accompagnés de réponses argumentées, réalistes et ancrées dans les attendus de l'institution.

La qualité des dossiers de candidature témoigne d'une réelle motivation. Les lettres de motivation les plus convaincantes mettent en lumière une articulation réfléchie entre les expériences acquises et les compétences nécessaires à l'exercice des missions dans le champ de la médecine scolaire. Ces éléments traduisent une projection professionnelle cohérente, empreinte de sens et de réalisme.

Les meilleurs candidats se sont particulièrement distingués par leur capacité à conjuguer expertise médicale, compréhension du cadre réglementaire, connaissance de l'environnement institutionnel et posture adaptée au travail partenarial. Ils identifient clairement les acteurs internes et externes de l'Éducation nationale, et s'inscrivent naturellement dans une logique de collaboration avec les équipes éducatives, les chefs d'établissement et les services académiques.

Une attention particulière a été portée au positionnement éthique et déontologique, qui s'est avéré conforme aux attentes. Le respect des procédures, l'engagement dans une démarche de conseil technique, ainsi que la capacité à se positionner au sein d'une équipe pluridisciplinaire ont été démontrés.

Les échanges avec le jury ont révélé chez de nombreux candidats une excellente capacité d'écoute, une communication claire et posée, ainsi qu'une aptitude certaine au dialogue. Certains profils se démarquent par une analyse fine des enjeux éducatifs en matière de santé scolaire, une réelle compréhension des leviers institutionnels et une capacité de réflexion intégrant des références théoriques et scientifiques solides.

En somme, cette session a mis en lumière des candidats de très bon niveau, dont plusieurs présentent un potentiel professionnel remarquable.

#### **4.3. Les principaux défauts relevés chez les candidats moyens et qui n'ont pas été admis**

Lors des épreuves orales, des insuffisances ont été relevées, tant dans la préparation des dossiers que dans la posture et le contenu des prestations des candidats. Les dossiers présentés étaient souvent pauvres, parfois inexistantes pour certains candidats. Dans les cas les plus extrêmes, seule une pièce d'identité avait été transmise. Les lettres de motivation, lorsqu'elles étaient présentes, étaient souvent peu lisibles (notamment manuscrites), peu argumentées, et se limitaient à un inventaire de diplômes sans mise en perspective des compétences ni des motivations pour le poste visé. Le jury rappelle que le soin apporté à la préparation du dossier est un indicateur essentiel de l'investissement du candidat dans sa démarche, et un outil de réflexion en vue de l'entretien oral.

Un déficit de connaissance des missions attendues, de l'organisation de l'Éducation nationale et du fonctionnement de l'institution a été observé. Plusieurs candidats n'avaient manifestement pas pris connaissance de la circulaire de référence encadrant les missions du médecin de l'Éducation nationale (circulaire n° 2015-118 du 10-11-2015), ce qui semble pourtant être un prérequis minimum. Certains n'avaient pas non plus identifié les spécificités du premier degré, ni le rôle qu'ils auraient à jouer dans le travail partenarial avec les équipes pédagogiques, les chefs d'établissement et les services académiques. Ce manque de préparation traduit une méconnaissance du contexte professionnel dans lequel ils sont appelés à exercer.

Les candidats les plus en difficulté peinent à convaincre qu'ils pourront être une ressource fiable et sollicitée. Ils ne démontrent ni prise de recul, ni capacité d'analyse approfondie, et restent souvent dans une posture d'action/réaction immédiate sans proposer de pistes concrètes ni de plan d'action structuré à partir de l'étude d'un cas. Leurs réponses sont parfois courtes, fermées, et ne mettent pas en valeur les éléments-clés de la problématique traitée. La capacité à faire des propositions concrètes ou à prendre position de manière claire fait souvent défaut, notamment lorsque les situations abordées deviennent plus complexes.

Le positionnement du médecin de l'Éducation nationale, son rôle de conseil, la question du secret partagé, ou encore la collaboration avec les chefs d'établissement sont parfois mal compris, même par

des candidats déjà en poste en tant que contractuels. Le fonctionnement d'un service académique et les liens fonctionnels qu'il implique sont rarement bien identifiés.

Certains candidats paraissent également déstabilisés par la posture orale : le stress et l'intimidation les empêchent de se mobiliser pleinement, de développer leurs idées et de formuler des réponses construites. Si cette difficulté n'est pas éliminatoire en soi, elle devient un frein lorsqu'elle empêche de mettre en évidence les compétences ou la pertinence du raisonnement.

Une méconnaissance fréquente des dispositifs éducatifs destinés aux élèves à besoins particuliers est aussi notée. Peu de candidats mentionnent de façon appropriée des outils comme les PAI (projets d'accueil individualisé) ou les protocoles de suivi. De manière générale, les missions de promotion de la santé ou de formation sont sous-estimées, au profit d'une vision restreinte du métier, centrée sur l'évaluation clinique. Cette posture traduit souvent une approche trop médicale, insuffisamment intégrée au contexte éducatif et institutionnel.

Globalement est noté un manque de connaissance du système éducatif, un défaut de synthèse, de prise de hauteur dans l'analyse de la situation, une mauvaise gestion du stress. Certains candidats sont parfois uniquement dans l'action/réaction et ne cherchent pas à proposer des actions suite à l'étude d'un cas.

Dans de rares cas, le jury a été interpellé par la légèreté de certaines connaissances médicales, jugées insuffisantes au regard des exigences du concours.

Le jury invite les candidats à mesurer l'impact qu'un manque de curiosité ou de préparation peut produire lors de l'épreuve, tant sur la perception de leur motivation que sur l'évaluation de leur aptitude à exercer les missions attendues.

## **5. Recommandations à l'attention des candidats**

Le jury recommande vivement aux futurs candidats de s'engager dans une préparation sérieuse et complète, centrée à la fois sur les compétences professionnelles attendues et sur la connaissance approfondie du contexte institutionnel dans lequel s'inscrit le métier de médecin de l'Éducation nationale. La lecture de la circulaire du 10 novembre 2015<sup>7</sup>, qui définit les missions de la médecine scolaire, est un point de départ indispensable.

Il est attendu des candidats qu'ils connaissent l'organisation du système éducatif, ses valeurs, ses différents échelons (ministère, rectorat, direction des services départementaux de l'éducation nationale), ainsi que les instances des établissements scolaires : conseil d'administration, comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, conseils de vie collégienne ou lycéenne. Les partenaires internes et externes, y compris les parents d'élèves, doivent également être identifiés. Trop souvent encore, le rôle du chef d'établissement, en particulier dans le second degré, est négligé, alors qu'il constitue un interlocuteur clé du médecin scolaire, notamment dans le traitement des situations complexes (inclusion, signalements, protection de l'enfance).

Le positionnement du médecin au sein de l'institution doit être clairement assumé. Il s'agit d'un professionnel de santé, mais aussi d'un conseiller technique, en lien étroit avec les équipes pédagogiques, les directions d'établissement et les autorités académiques. Ce rôle exige à la fois une expertise médicale, une capacité d'analyse des situations, et une compréhension fine de l'environnement scolaire.

La notion de secret partagé demeure insuffisamment maîtrisée. Il convient de rappeler que le secret professionnel n'est pas un frein au travail partenarial, mais qu'il doit s'inscrire dans une logique de coordination et de protection de l'élève, dans le respect du cadre réglementaire. La capacité à

---

<sup>7</sup> Cf. Supra.

échanger de façon encadrée et pertinente avec les chefs d'établissement est essentielle au bon fonctionnement de l'institution.

Les candidats doivent également démontrer leur motivation claire à exercer cette fonction. Celle-ci doit apparaître à la fois dans le dossier (et notamment dans la note de présentation), et lors de l'entretien. Le parcours, les compétences acquises, les valeurs personnelles et le projet professionnel doivent être articulés avec cohérence, témoignant d'un engagement réel dans les missions de santé à l'école.

Sur le plan méthodologique, l'exposé oral doit être structuré et argumenté. Le candidat est invité à présenter le contexte général, à poser un diagnostic, à articuler ses réponses avec les cadres réglementaires et institutionnels, et à proposer des pistes d'action pertinentes. Il ne s'agit pas de rechercher une réponse unique, mais de démontrer une démarche de réflexion rigoureuse, tenant compte de l'élève, de sa famille, et de tous les acteurs concernés.

Enfin, une expérience préalable (vacation, contrat à durée déterminée ou observation) dans l'Éducation nationale, ou une rencontre avec un médecin scolaire, peut être précieuse pour mieux se préparer. Les candidats sont encouragés à se rapprocher des services académiques ou du médecin conseiller technique départemental afin de s'informer sur les possibilités d'accompagnement, de formation ou de mini-stages.

En conclusion, le jury souligne que les candidats les mieux préparés sont ceux qui parviennent à conjuguer expertise médicale, compréhension du cadre institutionnel et engagement au service de la réussite et du bien-être des élèves. La médecine scolaire est un exercice exigeant, qui demande rigueur, éthique, sens du service public et capacité à travailler en partenariat. C'est cette posture complète que les épreuves du concours visent à évaluer.

## ANNEXE 1 Textes, sites et livres conseillés

- circulaire n° 2015-118 du 10-11-2015, MENESR - DGESCO B3-1, relative aux missions des médecins de l'éducation nationale ;
- circulaire n° 2016-008 du 28-01-2016, MENSr- DGESCO B3-1, relative à la mise en place du parcours éducatif et de santé pour tous les élèves ;
- « Dessiner la santé publique de demain », rapport remis par le Professeur Franck Chauvin au ministre des solidarités et de la santé, mars 2022 ;
- « La médecine scolaire en France en 2021 » présentation de Pierre Bégué, président honoraire de l'Académie nationale de médecine et professeur émérite de pédiatrie à la faculté de médecine Paris Saint Antoine, septembre 2021 ;
- [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr) : site de l'éducation nationale très bien documenté, notamment sur le parcours éducatif de santé mis en place par la circulaire n° 2016-008 du 28-01-2016 ;
- « Les 1000 premiers jours », rapport de la commission d'experts présidée par Boris Cyrulnik, mars 2020 ;
- « Santé mentale des enfants : le droit au bien-être », Défenseur des droits, rapport 2021 ;
- <https://www.education.gouv.fr/etre-medecin-scolaire-7028>
- <https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-medecin-de-l-education-nationale-2801>
- [santepubliquefrance.fr](http://santepubliquefrance.fr) : outil du service public d'information en santé ;
- <https://www.has-sante.fr/> : site de la Haute autorité de santé (HAS) qui envisage la santé dans sa globalité ;
- <http://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/enfants/> : site du ministère des solidarités et de la santé, sur les dépistages et prévention chez l'enfant.
- Les assises de la santé scolaire 14 mai 2025 :  
<https://www.youtube.com/watch?v=9u5OBPBI WE>